



Département  
de la Haute-Garonne

-----  
SYNDICAT MIXTE  
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE HAUTE-GARONNE  
-----

**PROCES-VERBAL**  
du Conseil Syndical  
**Réunion du 30 mai 2024**

- 174 membres composent le Conseil
- A l'ouverture de la séance :**
- 62 délégués assistent à la séance
  - 37 procurations sont enregistrées
  - 99 délégués sont présents ou représentés

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 du mois de mai à 14h30, les membres du Conseil Syndical proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis à la salle des fêtes de Mauzac, sur convocations dûment adressées le 23 mai 2024.

Etaient présents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient représentés :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient absents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Sébastien VINCINI.

M. Sébastien VINCINI remercie M. Eric SALAT, Maire, pour l'accueil réservé au Conseil ce jour et indique que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer, il est donc procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le Président ouvre la séance en abordant les contraintes financières auxquelles beaucoup de collectivités sont confrontées, y compris au Département. Il rappelle que le budget départemental a été approuvé le 30 janvier 2024. Suite au discours du ministre des Finances du 19 février 2024, qui a évoqué une faible croissance économique, un budget rectificatif est en cours de préparation et sera soumis à approbation en juin. Ce budget rectificatif entraînera une révision des priorités afin de réaliser des économies. Le Président souligne trois priorités principales :

- Actions sociales et de solidarité : priorité sera donnée à l'aide aux personnes en situation de précarité, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, à la protection de l'enfance, au Revenu de Solidarité Active et à la lutte contre les violences faites aux femmes.
- Solidarité territoriale : la priorité budgétaire sera accordée aux aides pour les communes, avec une augmentation des fonds dédiés à la solidarité et aux aides communales, ainsi que le renouvellement des contrats de territoires.
- Education

Le Président assure que des économies seront réalisées en réduisant les dépenses non essentielles du conseil départemental. L'objectif est de faire des économies tout en maintenant les projets essentiels et les services publics, afin d'éviter des coûts futurs plus élevés dus à des problèmes cumulés. En ce qui concerne Réseau31, il indique que le budget est bien maîtrisé. La collectivité continue d'investir et de gérer le prix de l'eau. La situation financière de la collectivité se porte bien.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance

Le procès-verbal de cette séance n'a suscité aucune observation et a été adopté à l'unanimité.

### 2. Décisions prises par le Président du 24 janvier 2024 au 06 mai 2024 et par le Bureau Syndical en séance des 18 mars et 02 mai 2024.

Le Conseil Syndical a décidé de déléguer certaines attributions au Bureau et au Président. Ces délégations s'accompagnent de l'obligation de rendre compte au Conseil Syndical des décisions prises.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

### 3. Créations de postes

#### a. Créations de postes

Afin de permettre le recrutement d'agents par mobilité interne et externe, de nommer des lauréats de concours et de répondre aux besoins liés aux évolutions techniques, il est proposé de créer les postes suivants :

- à la Direction Adjointe Relations Usagers Administration Générale : 1 poste de Rédacteur
- à la Direction Adjointe Services Techniques Communs : 2 postes d'Agent de maîtrise et 2 postes de Technicien
- à la Direction territoriale Nord : 2 postes d'Adjoint technique et 3 postes d'Agent de maîtrise
- à la Direction territoriale Centre : 3 postes d'Agent de maîtrise

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

#### b. Création de poste chargé de projet R'Garonne et Contrat de canal St-Martory

Il est proposé de créer un poste non permanent pour un agent contractuel ingénieur, pour une durée maximale de 2 ans. Cet agent sera chargé de projets liés à la ressource en eau du Canal de Saint-Martory dans le cadre du Projet de territoire pour la Gestion de l'eau en Garonne Amont. Les missions principales de cet agent seront : le suivi technique et réglementaire des projets, l'organisation et participation aux réunions techniques et de pilotage, la rédaction des marchés publics pour les études et travaux nécessaires, la mise à jour des outils de suivi et rédaction des rapports d'avancement, la production de documents d'information et communication avec les partenaires. L'agent devra justifier d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent et/ou d'une expérience en aménagement du territoire. La rémunération sera déterminée en tenant compte des fonctions, qualifications et expérience de l'agent. Il est également proposé d'abroger la délibération D20210517-05a du 17 mai 2021, créant un poste de contractuel pour 4 ans pour le projet d'animation

du contrat de canal de Saint-Martory, pour la remplacer par une nouvelle délibération précisant le contenu du projet et reculant l'échéance.

*Le Président souligne l'importance de disposer d'une solide capacité d'ingénierie pour établir des partenariats efficaces. Le projet R'Garonne, qui est stratégique en Garonne amont, illustre parfaitement cette approche. Les actions menées pour valoriser les ressources existantes sont reconnues au niveau national. En collaboration avec le SMGALT et les ASA, des efforts sont déployés pour réhabiliter et interconnecter les ouvrages et barrages de retenue. L'objectif est d'améliorer la gestion des ressources en utilisant le système de Saint-Martory pour le remplissage de ces barrages, et de permettre l'inversion du flux d'eau selon les conditions climatiques. Un autre objectif est l'infiltration de l'eau dans les nappes phréatiques de la Garonne. Le canal de Saint-Martory est un ouvrage stratégique pour les périodes à venir. Pour assurer le bon déroulement de ce projet, il est nécessaire d'établir un contrat de partenariat axé sur l'animation et l'intelligence collective.*

*Yann OUDARD précise qu'il s'agit d'une création de poste. Marine PICART, qui occupait précédemment le poste de chargée de projet pour R'Garonne, a été nommée Responsable du Pôle Gestion Intégrée des Ressources en Eau.*

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

### **c. Création de postes saisonniers**

Durant l'été 2024, pour faire face à la continuité de l'activité et aux congés annuels des agents, il est nécessaire de renforcer les services avec des agents non titulaires saisonniers. Il est donc proposé de créer 6 emplois saisonniers au grade d'Adjoint administratif pour une durée d'un mois par agent. Les postes seront répartis entre juillet et août en fonction des besoins exprimés et validés par les services de Réseau31. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

## **4. Participation santé prévoyance**

Réseau31 a adhéré au Contrat Groupe du CDG31 pour la protection sociale complémentaire en santé et prévoyance. Les agents adhérents reçoivent une participation de l'employeur, calculée en fonction de leur salaire net imposable mensuel basé sur la moyenne établie au mois de décembre de l'année précédente. Il est proposé de réévaluer le seuil du salaire net imposable mensuel pour déterminer cette participation.

*Suite à une observation faite lors du conseil du 11 décembre, il est proposé de préciser que la participation employeur de 48 € soit appliquée pour les salaires strictement égaux ou inférieurs à 2400 €. Ainsi, les nouvelles modalités seraient :*

- *pour un salaire net imposable mensuel supérieur à 2400 €, la participation employeur en santé et prévoyance est fixée à 35 € (Santé : 15 € + Prévoyance : 20 €)*
- *pour un salaire net imposable mensuel inférieur ou égal à 2400 €, la participation employeur en santé et prévoyance est fixée à 48 € (Santé : 25 € + Prévoyance : 23 €)*

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

## **5. Transferts complémentaires de compétences**

### **a. Gragnague**

La commune de Gragnague est membre de Réseau31 pour les compétences suivantes : la totalité des compétences en eau potable : production, transport, stockage, et distribution et la totalité des compétences en eaux usées : collecte, transport et traitement. Le Conseil Municipal a décidé de transférer en complément à Réseau31 la compétence D1.1 : Eaux pluviales.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

#### **b. Nailloux**

La commune de Nailloux est membre de Réseau31 pour la totalité des compétences en eaux usées : collecte, transport et traitement. Le Conseil Municipal a décidé de transférer en complément à Réseau31 la compétence D1.1 : Eaux pluviales

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

#### **6. Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers pour l'année 2023**

L'article L5722-3 alinéa 1er du code général des collectivités territoriales stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les syndicats mixtes est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné. Conformément au texte, il est fait un bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles ou de droits réels immobilier pour l'année 2023.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite de donner acte au bilan des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers pour l'année 2023, tel que présenté en annexe au rapport.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

#### **7. Compte de gestion 2023**

Conformément aux textes en vigueur sur la Comptabilité Publique, il est soumis à l'examen du Conseil Syndical le compte de gestion de Madame Sylvie SIRE, Responsable de la Paierie Départementale durant l'exercice 2023 qui présente les résultats annexés au rapport. Conformément aux textes en vigueur, le comptable tiendra à la disposition de votre Assemblée, sans cependant s'en dessaisir, les pièces de comptabilité correspondantes. Il est proposé de prendre la délibération spéciale prévue par le règlement qui sera transmise à la juridiction compétente, à l'appui dudit compte.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite de statuer sur la situation des fonds syndicaux au 31 décembre 2023, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes et de lui proposer d'approuver les comptes de gestion présentés par le responsable de la Paierie Départementale pour l'exercice 2023.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

#### **8. Compte administratif 2023**

Le compte administratif pour l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes retrace les réalisations en dépenses et recettes et renseigne sur l'état des reports, les résultats de clôture et l'affectation des résultats pour l'ensemble des budgets relevant des différentes instructions comptables. Afin de faciliter la lecture des documents budgétaires, divers tableaux sont présentés en complément des informations retraçant la détermination des résultats et l'affectation du résultat. Le Budget du SMEA31 se compose d'un budget principal et de 4 budgets annexes : le Budget Principal relevant de la nomenclature comptable M57, les Budgets Annexes Eau Potable, Assainissement Collectif et

Assainissement Non Collectif établis selon la nomenclature M49 et le Budget Annexe Microcentrale relevant de l'instruction comptable M4.

1. Le COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - M57 fait apparaître pour 2023 : un excédent de fonctionnement de 439 326.16 €, un excédent d'investissement de 5 636 546.70 €, des restes à réaliser en dépenses de 1 122 500.19 €. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante : 439 326.16 € sont maintenus en section de fonctionnement

2. Le COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU POTABLE- M49 (HT) fait apparaître pour 2023 : un excédent de fonctionnement de 1 926 361.39 €, un excédent d'investissement de 9 943 086.57 €, des restes à réaliser en dépenses de 3 045 278.58 €. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante : 1 926 361.39 € sont maintenus en section de fonctionnement

3. Le COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – M49 (HT) fait apparaître pour 2023 : un excédent en fonctionnement de 2 403 570.41 €, un excédent en investissement de 12 779 845.32 €, des restes à réaliser en dépenses de 3 805 251.79 € et de restes à réaliser en recettes de 113 794.60 €. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante : 2 403 570.41 € sont maintenus en section de fonctionnement.

4. Le COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – M49 HT fait apparaître pour 2023 : un excédent en section d'exploitation de 117 627.55 €, un déficit en section d'investissement de 12 906.32 € sans restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante : 104 721.23 € sont maintenus en fonctionnement et 12 906.32 € sont affectés en section d'investissement

5. Le COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET MICROCENTRALE – M4 HT fait apparaître pour 2023 : un excédent en section d'exploitation de 648 042.21 €, un excédent en investissement de 515 913.43 €, des restes à réaliser en dépenses de 123 547.73 €. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante : 648 042.21 € sont maintenus en fonctionnement.

Le Président quitte la salle, Sabine GEIL GOMEZ prend la présidence de la séance.

Il y a 61 présents et 37 représentés.

La Présidente demande s'il y a des observations, il n'y en a pas. Elle procède au vote sur l'approbation du compte administratif budget par budget :

Pour le budget Principal :

Résultat du vote	Pour	98	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Pour le budget Annexe Eau potable :

Résultat du vote	Pour	98	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Pour le budget Annexe Assainissement collectif :

Résultat du vote	Pour	98	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Pour le budget Annexe Assainissement non collectif :

Résultat du vote	Pour	98	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Pour le budget Annexe de la Microcentrale :

Résultat du vote	Pour	98	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Le retour de Sébastien VINCINI est enregistré, il reprend la présidence de la séance.

Il y a 62 présents et 37 représentés

M. René AZEMA demande s'il ne faut pas procéder au vote de l'affectation des résultats avant le vote de la DM1

Le Président reprend la présentation effectuée par les services concernant l'affectation des résultats tel que précédemment exposé :

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Solde RAR	Affectation résultat	
				En fonctionnement	En investissement
Budget principal	439 326,16 €	5 636 546,70 €	-1 122 500,19 €	439 326,16 €	0,00 €
Eau potable	1 926 361,39 €	9 943 086,57 €	-3 045 278,58 €	1 926 361,39 €	0,00 €
Assainissement	2 403 570,41 €	12 779 845,32 €	-3 691 457,19 €	2 403 570,41 €	0,00 €
ANC	117 627,55 €	-12 906,32 €	0,00 €	104 721,23 €	12 906,32 €
Micro centrale	648 042,21 €	515 913,43 €	-123 547,73 €	648 042,21 €	0,00 €

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	99	Abstention	0
		Contre	0	Ne prend pas part au vote

### 9. Décision modificative n°1 2024

Le 11 décembre 2023, le budget primitif 2024 de Réseau31 a été voté. Suite à l'adoption du compte administratif 2023 et à l'affectation des résultats, il convient de reprendre ces résultats dans cette décision modificative et de procéder aux ajustements de crédits nécessaires. Suite à la présentation détaillée de l'ensemble de la DM1 2023 aux membres du Conseil Syndical, telle qu'annexée au rapport, le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite. Le Président propose alors de procéder au vote de la DM1.

#### Pour le budget Principal :

En fonctionnement : 561 261,16 € - En investissement : 4 950 154,70 €

Résultat du vote	Pour	99	Abstention	0
		Contre	0	Ne prend pas part au vote

#### Pour le budget Annexe Eau :

En fonctionnement : 2 303 249,39 € - En investissement : 12 436 990,96 €

Résultat du vote	Pour	99	Abstention	0
		Contre	0	Ne prend pas part au vote

#### Pour le budget Annexe Assainissement :

En fonctionnement : 2 940 316,41 € - En investissement : 15 435 419,33 €

Résultat du vote	Pour	99	Abstention	0
		Contre	0	Ne prend pas part au vote

#### Pour le budget Annexe Assainissement non collectif :

En fonctionnement : - 35 278,77 € - En investissement : 12 906,32 €

Résultat du vote	Pour	99	Abstention	0
		Contre	0	Ne prend pas part au vote

#### Pour le budget Annexe de la Microcentrale :

En fonctionnement : 834 242,21 € - En investissement : 320 047,73 €

Résultat du vote	Pour	99	Abstention	0
		Contre	0	Ne prend pas part au vote

### 10. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2024

Au regard du caractère pluriannuel de certains projets d'investissement de Réseau31, il vous est proposé de voter les autorisations de programme suivantes et les crédits de paiement 2024. Les crédits de paiement 2024 sont prévus dans l'équilibre du budget et sont ajustés au plus près des exécutions et des engagements passés et à venir.

Il est proposé de réajuster les montants des autorisations de programme et des crédits de paiements de l'exercice 2024 selon les montants indiqués en gras dans les annexes jointes au rapport.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

### 11. Transfert de résultats

La commune de Saint-Léon a transféré la compétence Assainissement le 01/07/2023 et dans ce cadre, cette collectivité a effectué le bilan de clôture de son budget annexe et en a repris les résultats au sein de son budget principal, elle a délibéré sur le transfert de son résultat d'exploitation et d'investissement selon les dates et les montants ci-dessous :

Collectivité	Date de délibération	Exploitation	Investissement	Total
Saint-Léon	04/04/2024	+ 121 069.82 €	- 53 125.25 €	+ 67 944,57 €

Il est à noter que cette collectivité transfère la totalité de ses résultats au SMEA31.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat ; d'approuver ce transfert pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus dans la section d'exploitation pour un montant total de + 121 069.82 € (résultat excédentaire) et pour la section d'investissement pour un montant total de – 53 125,25 € (résultat déficitaire).

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Le départ de M. Alain MAREK, ayant procuration de M. René LORMIERES, est enregistré. Il y a 61 présents et 36 représentés.

### 12. Contributions et participations du champ administratif de la compétence « Grand Cycle de l'Eau »

La compétence Eaux Pluviales du domaine identifié dans les statuts de Réseau31 « Grand cycle de l'eau » compte parmi les compétences transférables à Réseau31. En cas de transfert, Réseau31 est juridiquement substitué de plein droit aux adhérents pour l'exercice de cette compétence et, selon le 2° de l'article R2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriale, Réseau31 « assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension [des] installations et ouvrages relatifs [au système de gestion des eaux pluviales] ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics » pour exercer cette compétence. L'article L2226-1 du même code précise, par ailleurs, que cette compétence constitue un service public administratif. Conformément à cet article, l'article 30.2 des statuts de Réseau31 précise que le budget de ce service « est équilibré par les contributions des membres du Syndicat ayant adhéré aux dites compétences. Ces contributions et participations sont fixées chaque année par le Conseil Syndical ». Pour les opérations d'investissement, il convient d'établir les contributions financières des adhérents à la fin de l'opération de travaux, et ce, chaque année. Cette participation s'établit sur la base de l'ensemble des dépenses engagées diminuée des recettes perçues par Réseau31. Au moment de la présentation de la fiche d'évaluation financière, l'adhérent informe Réseau31 du mode de remboursement qu'il souhaite à savoir le paiement en une seule fois ou le recours à un prêt, dans ce cas le montant annuel de la contribution correspondra aux intérêts d'emprunt annuel ajoutés au montant de la dotation annuelle d'amortissement. La contribution s'échelonne sur la durée du prêt et sera titrée par Réseau31 à l'adhérent sur la section de fonctionnement.

Adhérent	Opération	Date 1er passage en CS	Durée	Montant voté
Grenade	31232-46 Travaux d'aménagement EP rue Chaupy	30/05/2024	15 ans	5 000 €
Merville	31341-32 Travaux d'aménagement EP chemin Lartigue	30/05/2024	15 ans	18 345 €
Grenade	31232-44 Travaux de création d'un réseau EP route d'Ondes. La Hille	30/05/2024	40 ans	2 587 €
Montberon	31364-25 Reprise talus bassin de rétention rue Desproges	30/05/2024	1 ans	10 423 €
Grenade	31232-39 Travaux d'aménagement EP rue de l'Egalité	30/05/2024	15 ans	15 553 €

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver le montant des contributions financières pour l'année 2024 pour chaque adhérent.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	97	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

### 13. Tarifs 2024

#### a. Eau potable et assainissement

Il appartient à Réseau31 d'adopter les tarifs pour les collectivités ayant transféré leur compétence Eau Potable. Les tarifs abonnés eau potable et assainissement ont été adoptés pour 2024, lors du Conseil Syndical du 11 décembre 2023. Le tarif de l'usine PSE, doit être revu au regard de l'augmentation de 21% de la redevance de prélèvement en milieu naturel perçu pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Suite à l'adhésion de la commune de Carbonne au 1<sup>er</sup> avril 2024 et au protocole précisant les tarifs, il convient d'approuver les tarifs 2024. De plus, suite à la fin de la DSP de St Gaudens, qui comprenait une part déléguant et une part délégataire, il convient de fixer un tarif global Réseau31.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite :

- d'approuver le tarif de vente d'eau potable aux collectivités de la manière suivante :

	Part variable Réseau31	Pour info : AEAG	Total
Usine PSE	0,5196 €	0,0756 €	0,5952 €
Revente d'eau Salles/Garonne	0,950 €	0,1800 €	1,1300 €

- d'approuver le tarif pour les usagers eau potable de Carbonne de la manière suivante :

	Part fixe	Part variable	Facture 120 m <sup>3</sup>	Prix moyen du m <sup>3</sup> distribué
Carbonne	52,59 €	1,40 €	220,59 €	1,84 €

- d'approuver le tarif pour les usagers assainissement de St Gaudens de la manière suivante :

	Part fixe	Part variable	Facture 120 m <sup>3</sup>	Prix moyen du m <sup>3</sup> distribué
St Gaudens	69,36 €	1,45 €	243,17 €	2,03 €

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	97	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

#### b. Eau brute sur l'Hers-mort

Réseau31 a en charge la gestion quantitative du bassin versant de l'Hers-mort sur les départements de la Haute-Garonne et de l'Aude au travers : la fourniture d'eau brute à 27 usagers de la rivière, la fourniture d'eau brute à l'ASA d'Avignonet Lauragais depuis le canal du Midi et la station de Montferrand, l'accompagnement de 63 agriculteurs irrigants au titre de l'organisme unique, le soutien des étiages de la rivière.

Cette gestion est artificialisée puisque dépendante des systèmes hydrographiques constitués par : le barrage de Montbel, l'adducteur Hers-Lauragais de Chalabre à Peyra sur l'Hers, le barrage de la Ganguise, les barrages de la Montagne Noire de l'EMN et de VNF, la rigole du canal du Midi, la station de pompage de Naurouze à Montferrand. Ces dernières années, l'est de la chaîne pyrénéenne a connu un déficit de pluviométrie particulièrement marqué. Le barrage de Montbel affiche ainsi de grandes difficultés de remplissage : les transferts via l'AHL jusqu'au barrage de la Ganguise pourraient être en 2024 historiquement faibles. Par répercussion la retenue de la Ganguise connaît donc un déficit de remplissage. Ce déficit ne pourra être comblé d'ici la période d'étiage.

	Capacité de stockage	Remplissage au 05/05/24		Perspectives 19/20 au 30/06/24
Montbel	60 Mm3	33,7 Mm3	56%	38 Mm3
Ganguise	44 Mm3	25,1 Mm3	57%	24,5 Mm3

En revanche, les retenues de la Montagne Noire sont dans une situation favorable : tous les usages seront satisfaits depuis mi-mars 2024. Ainsi des excédents d'eau sont disponibles pour alimenter le barrage de la Ganguise. Cette disposition est prévue dans la convention conclue le 13 avril 2015 entre l'EMN, Réseau31, BRL au nom du Conseil Régional Occitanie et les Conseils Départementaux de l'Aude et de la Haute-Garonne et avenantée le

20 décembre 2018. Contrairement à l'eau de Montbel qui arrive de manière gravitaire dans la Ganguise, les eaux de la Montagne noire font l'objet d'un pompage entre Naurouze et le barrage de la Ganguise depuis la station de Naurouze et doivent être refoulées sur 1,6 km. Si VNF fait transiter l'eau sans frais depuis ses ouvrages (barrage de Saint-Ferréol en particulier) via la Rigole de la plaine, le pompage fait l'objet d'une facturation aux entités co-gestionnaires du système. Ainsi la situation hydrologique défavorable nécessite des mesures exceptionnelles dont ce pompage des excédents. Après avis favorables de toutes les parties, ce sont 3,5 Mm3 qui viendront renforcer le volume disponible dans le barrage de Ganguise dont 0,9 Mm3 pour le bassin versant de l'Hers-mort géré par Réseau31. Ainsi les restrictions sur l'ensemble du système de Chalabre à Grenade sur Garonne ne seraient que de 60%. Ce surcout est estimé à 33 000 € pour la part de réseau31 sur notre budget prévisionnel de 190 000 €. Ainsi pour compenser cette dépense, il est prévu de mobiliser la contribution du département initialement prévue et de la répercuter pour partie sur les irrigants. Les prix unitaires de vente d'eau déjà augmentés de 2% par délibération du Conseil Syndical du 19 décembre 2023 pourraient l'être de 6% supplémentaires. Cette proposition a reçu l'avis favorable de la Commission hydrographique Hers-Mort Girou du 12 mars 2024 et fera l'objet de l'avis de la Commission représentative du Département du 30 mai 2024.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver ces nouveaux prix unitaires et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

*Yann OUDARD corrige une erreur présente dans l'annexe du rapport concernant les montants des tarifs référencés I300 et I301. Le pourcentage d'augmentation (6%) reste inchangé. Il convient de lire :*

N° de Prix	LIBELLES	Tarif 2024 CS 19/12/2023	Tarif 2024 CS 30/05/2024	Unité facturée	TVA appliquée
I300	PART FIXE (SOUSCRIPTION) PU1 : Terme forfaitaire du débit équipé dans la limite de 1000m3/l/s par point de prélèvement	41.41 €HT	<b>43.90 €HT</b>	l/s	5.50%
I301	PART VARIABLE - CONSOMMATION AU DELA DU FORFAIT PU2 : Prix unitaire du m3 prélevé Vf au-delà du quota de 1000 m3 par l/s par point de prélèvement	0.043 €HT	<b>0.046 €HT</b>	m3	5.50%

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	97	Abstention	0
		Contre	0	Ne prend pas part au vote

#### 14. Bordereau des prix unitaires 2024

Le bordereau des prix des activités de Réseau31 pour l'année 2024 a été approuvé par délibération du Conseil Syndical du 11 décembre 2024. Ce document inclut les prix facturés aux collectivités adhérentes en transfert partiel ainsi que certaines prestations aux usagers des services eau potable et assainissement. La compétence eaux pluviales (D1.1) est exercée par Réseau31 depuis son origine. Actuellement elle s'applique sur 80 communes représentant environ 180 000 habitants. Elle a été étendue au ruissellement (D1.2) aux zones naturelle et agricole. Ces compétences administratives sont financées par les contributions des adhérents en fonction des prestations réellement exécutées. Une réflexion est engagée afin de répondre à des besoins d'actions préventives et pour donner de la souplesse à cette gestion financière. Un règlement du service « eaux pluviales et ruissellement » a été adopté au Conseil Syndical du 19 décembre 2019 et modifié lors de celui du 11 décembre 2021. Il fixe, entre autres, les modalités d'instruction des documents d'urbanisme des usagers au titre de cette compétence. Ces prestations ne font pas l'objet d'articles spécifiques au bordereau des prix. Ainsi il est proposé d'établir 2 prix unitaires identiques à ceux communément utilisés pour l'eau potable et l'assainissement :

G001	Instruction d'une demande d'avis préalable d'un projet individuelle	par dossier	20,90 €
G002	Instruction d'une demande d'avis préalable d'un projet de plusieurs lots	par dossier	104,20 €

Ces tarifs seront amenés à évoluer en fonction des objectifs donnés à ces compétences et aux moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du règlement de service. A titre d'exemple l'avis préalable émis au titre de l'assainissement non-collectif pour les installations de moins de 20 EqH est de 140 €HT. Ces tarifs provisoires seraient instaurés à compter

du 1<sup>er</sup> juin 2024. Ce bordereau nécessite également d'être corrigé pour un numéro de prix B034 redondant en créant le B035 pour l'usage de prélocalisateurs et d'être complété du B036 pour l'usage de matériel topographique.

La mise en œuvre de cette proposition nécessite d'approuver la modification du bordereau des prix tel que présenté en annexe au rapport ; d'appliquer cette modification à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 ; d'autoriser le Président de Réseau31 à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Yann OUDARD rectifie une erreur dans l'annexe du rapport concernant le montant du tarif « main d'œuvre d'un cadre administratif » référencé 041, lequel reste fixé à 57,30 €/heure.

Le Président invite les membres à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	97	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

## 15. Questions diverses

Denis BEZIAT souhaite comprendre comment Réseau31 aborde la question du prix de l'énergie sur le long terme.

Rémi RAMOND répond que l'achat d'énergie pour l'année 2025 a été sécurisé. Le fournisseur d'énergie actuel est ENGIE. Lors de la crise énergétique, les prévisions indiquaient que les prix de l'électricité ne descendraient plus sous 200 € par mégawatt/heure, mais réseau31 a réussi à acheter à 70 €.

Le Président exprime ses préoccupations sur les tarifs pour les années futures.

Yann OUDARD informe qu'il y aura un changement de fournisseur d'énergie pour l'année 2025, avec un retour chez EDF ce qui permettra de réduire les coûts par rapport à 2024.

Le Président demande si Réseau31 est protégé pour les années à venir contre les hausses de prix futures et quel est l'état actuel du contrat en termes de maîtrise des coûts.

Rémi RAMOND précise qu'un marché a été signé pour l'année 2025, avec un tarif garanti de 70 €, permettant ainsi de maîtriser les coûts pour cette période. Cette garantie facilite la gestion budgétaire et assure une certaine stabilité financière. Pour l'année 2026 et au-delà, le défi sera plus complexe, surtout avec la fin de l'ARENH. Actuellement, des efforts sont en cours avec la commission d'appel d'offres pour définir les besoins et élaborer un nouvel accord-cadre. Les services étudient diverses options, y compris les outils disponibles et les tarifs possibles. Des propositions seront travaillées avec Jean-Louis REMY pour faire face à ces évolutions.

Jean-Louis REMY ajoute que des systèmes de protection sont désormais proposés. Ces options permettent de sécuriser les prix contractés avec une assurance, ce qui constitue une avancée importante pour mieux gérer les coûts futurs.

Yann OUDARD précise que les élus ont opté pour une approche plus réactive face aux offres d'énergie, qui sont valables quelques heures. Pour s'adapter, un accord-cadre doit être mis en place, cela permettra d'ajuster la durée des contrats en fonction des besoins, que ce soit pour un an, deux ans, ou même six mois. Cette flexibilité vise à mieux répondre aux fluctuations du marché de l'énergie. Il ajoute que les marchés à très long terme appartiennent désormais au passé.

Le Président conclut en soulignant qu'il faut contenir ces coûts pour éviter d'augmenter le prix de l'eau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Sébastien VINCINI**  
Président



Commissions		
1	2	3
4	31	6
7	8	9
10	11	12
13	14	15

Délégués	
Inscrits	174
Présents	62
Absents	75
Représentés	37
Présents + Représentés	99
<b>Présents + Représentés / Inscrits</b>	<b>56.90 %</b>

## quorum atteint

DOYEN : ALEGRE Raymond - BENJAMIN : RAMOND Rémi

CT	Collectivité	Nom	Prénom	Présence / Procurations
	SAINT-ELIX-SÉGLAN	ADER	Danielle	procuration à Patrick BOUBE
	DAUX	ALBERT	Patrick	absent
	GOT	ALEGRE	Raymond	PRESENT
	LOUBENS-LAURAGAIS	ALIBERT	Sylvain	absent
	SAGE	ALM	Dominique	absent
	RIEUX-VOLVESTRE	ALVADO	Régis	PRESENT
	MONTGAILLARD-LAURAGAIS	AMARGIER	Stéphane	absent
	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	ARDERIU	François	absent
	CCVA	ASTRUC	Thierry	absent
	SIE	AUSSEL	Edmond	PRESENT + 1 procuration de Janine GIBERT CT 2
	GRAGNAGUE	AVERSENG	Didier	procuration à Amador ESPARZA
	AUTERIVE	AZEMA	René	PRESENT + 1 procuration de Patrick CASTRO CT 11
	RIEUMES	BALLONGUE	Michel	PRESENT
	JURVIELLE	BALTANAS	François	absent
	LE CABANIAL	BARDIER	Maurice	procuration à Colette BRUN
	LAUNAC	BARTHES	Pierre	absent
	JUZET-D'IZAUT	BASSO	Fernand	PRESENT
	VACQUIERS	BATAILLE	François	PRESENT + 1 procuration de Martine CROQUETTE CT 31
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	BATIGNE	Marie-Pierre	procuration à Christian COMBECAVE
	SICOVAL	BEN SACI	Djamel	PRESENT
	ARDIÈGE	BERRE	Dominique	procuration à Jean-Paul SALVATICO
	VENERQUE	BEZIAT	Denis	PRESENT + 2 procurations de Yves CADAS CT 8 et Pascal BOUREAU CT 31
	SAINT-VINCENT	BIENVENU	Chantal	absent
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	BLACHE	Jean	absent
	MARQUEFAVE	BONNANS	Rodolphe	absent
	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	PRESENT + 1 procuration de Danielle ADER CT 13
	GRENADE-SUR-GARONNE	BOULAY	Dominique	absent
	VACQUIERS	BOULISSIERE	Jean-Emmanuel	absent
	CD31	BOUREAU	Pascal	procuration à Denis BEZIAT
	BRETX	BOURGES	Michelle	absent
	CHAUM	BOUTIN	Thierry	absent
	PORTET-SUR-GARONNE	BOUZI	Guy	absent
	AURIAAC-SUR-VENDINELLE	BRUN	Colette	PRESENT + 1 procuration de Maurice BARDIER CT 9
	SAGE	CADAS	Yves	procuration à Denis BEZIAT
	CALMONT	CASENAVE	Daniel	absent
	CARAMAN	CASSAN	Jean-Clément	PRESENT
	CHAUM	CASTELL	José	absent
	ROQUESÉRIÈRE	CASTET	Thierry	absent
	AUTERIVE	CASTRO	Patrick	procuration à René AZEMA
	MONTBERON	CATALA	Patrick	absent
	CCPHG	CAU	Marcel	procuration à Michel LAVIGNE
	CCTL	CAZELLES	Jean-Pierre	PRESENT
	MAZÈRES-SUR-SALAT	CAZENEUVE	Pierre	PRESENT
	LAVELANET-DE-COMMINGES	CHALDUC	Jean	procuration à Patrice RIVAL
	MENVILLE	CHANAUD	Michel	absent
	GOUAUX-DE-LUCHON	CHINCHON	Arnaud	absent
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	COMBECAVE	Christian	PRESENT + 1 procuration de Marie-Pierre BATIGNE CT 9
	CIER-DE-LUCHON	COMET	Jean-Pierre	procuration à Michel LADEVEZE
	ANTIGNAC	COMET	Sylvain	procuration à Jean-Pierre REBONATO
	CAZEAUX-DE-LARBOUST	CONDESSE	Andrée	absent
	MONTAIGUT-SUR-SAVE	CONTRERAS	Louis	PRESENT
	CD31	CROQUETTE	Martine	procuration à François BATAILLE
	MONDAVEZAN	DAMON	Pierrette	procuration à Wilfrid PASQUET
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	DARDE	Jean-Paul	absent
	CCVA	DARENGOSSE	Ludovic	absent
	BEZINS-GARRAUX	DAT	Jean-Michel	absent
	GOUAUX-DE-LARBOUST	DE PECO	Serge	PRESENT
	CC DES COTEAUX DU GIROU	DECOSTERD	Marie-Christine	procuration à Sabine GEIL-GOMEZ
	CARBONNE	DEDIEU	Huguette	procuration à Rémi RAMOND
	CD31	DEGERS	Laurence	absent
	LAFITTE-VIGORDANE	DELECROIX	Patrick	procuration à Jean RENALIER
	CAZARILH-LASPÈNES	DENARD	Jean-Paul	absent
	CD31	DEUILHE	Serge	procuration à Jean-François SUTRA
	MARIGNAC	DORE	Marcel	absent
	CIRÈS	DRAPE	Jacques	procuration à Gérard PAILHE
	MELLES	DUBOIS	Alban	absent
	VILLEMUR-SUR-TARN	DUMOULIN	Jean-Marc	absent
	SALIES-DU-SALAT	DUPRAT	Jean-Pierre	PRESENT
	GRAGNAGUE	ESPARZA	Amador	PRESENT + 1 procuration de Didier AVERSENG CT 9
	ARBAS	ESTRADE	Jean-Paul	PRESENT
	FONTENILLES	EVEN	Betty	absent
	CD31	FABRE	Jean-Michel	absent
	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	absent
	VILLENouvelle	FEDOU	Nicolas	absent
	REVEL	FERRET	Michel	procuration à François LUCENA
	FONTENILLES	FIERLEJ	Nadine	absent
	LAVALETTE	FONTES	André	procuration à Roger PAYOUX
	SIE	FRANCOU	Didier	absent

GURAN	GABAS	Jacques	procuration à Michel LADEVEZE
SAUVETERRE-DE-COMMINGES	GARCIA	Claude	absent
VILLAUDRIC	GARRIGUES	Didier	absent
PECHBONNIEU	GEIL-GOMEZ	Sabine	PRESENT + 1 procuration de Marie-Christine DECOSTERD CT 4
LÉVIGNAC-SUR-SAVE	GENSSLER	Bernard	PRESENT
GARGAS	GIBERT	Janine	procuration à Edmond AUSSEL
SICOVAL	GILLON	Christophe	absent
CD31	GOJARD	Loïc	PRESENT
CARAMAN	GOURY	Nicolas	absent
BÉLESTA-EN-LAURAGAIS	GOUXETTE	Jean-Luc	procuration à François LUCENA
SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU	GROS	André	PRESENT
PEYSSIES	GRYCZA	Daniel	PRESENT
GARDOUCH	GUERRA	Olivier	procuration à Jean-Louis REMY
CIERP-GAUD	GUIARD	Claude	procuration à Jean-Pierre REBONATO
CCTL	HEBRARD	Gilbert	absent
MOURVILLES-HAUTES	ITIER	Alain	procuration à Rémy ZANATTA
MAYRÈGNE	JAMMETTE	Joseph	absent
CHEIN-DESSUS	JEAN	Hervé	PRESENT
FRONTON	JEANJEAN	Pierre	absent
MONTAIGUT-SUR-SAVE	KHORTAS	Espoir	absent
MONTCLAR-LAURAGAIS	LABATUT	David	PRESENT + 1 procuration de Abdelrani MAHCER CT 11
FRONSAC	LADEVEZE	Michel	PRESENT + 2 procurations de Jacques GABAS CT 15 et Jean-Pierre COMET CT 15
PALAMINY	LAFRANQUE	Guy	PRESENT
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE	Pierre	PRESENT
SAINT-JULIA	LAGENTE	Christian	PRESENT
DAUX	LAGORCE	Patrice	absent
VAUDREUILLE	LAGOUTTE	Jean	PRESENT
AVIGNONET-LAURAGAIS	LALLEMANT	Benoît	absent
SIE	LAMARQUE	Jacques	PRESENT + 1 procuration de Clara PONTE CT 1
LABASTIDE-CLERMONT	LANGLET	Alain	PRESENT
CIER-DE-LUCHON	LASSERRE	Marc	absent
SICOVAL	LATTARD	Pierre	absent
ARTIGUE	LAVIGNE	Michel	PRESENT + 1 procuration de Marcel CAU CT 14
COX	LINK	Phillip	PRESENT
GRENADE-SUR-GARONNE	LOQUET	Pierre	absent
NOÉ	LORMIERES	René	procuration à Alain MAREK
REVEL	LUCENA	François	PRESENT + 2 procurations de Jean-Luc GOUXETTE CT 9 et Michel FERRET CT 9
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	MAHCER	Abdelrani	procuration à David LABATUT
MÉRENVIELLE	MARAVAL	Alain	PRESENT
NOÉ	MAREK	Alain	PRESENT + 1 procuration de René LORMIERES CT 12
VALENTINE	MAURY	Georges	absent
SAINT-LÉON	MAZAS	Christian	absent
TOUTENS	MERIC	Pascal	absent
LHERM	MIRASSOU	Florence	PRESENT
LARRA	MOIGN	Jean-Louis	absent
VALCABRÈRE	MORERE	Jean	procuration à Gérard PAILHE
POUBEAU	MORILLON	Michel	absent
PORTET-D'ASPET	OUSSET	Roland	absent
GOUAUX-DE-LARBOUST	PAILHE	Gérard	PRESENT + 2 procurations de Jean MORERE CT 14 et Jacques DRAPE CT 15
MAURESSAC	PASQUET	Wilfrid	PRESENT + 2 procurations de Pierrette DAMON CT 12 et Serge PEREZ CT 4
THIL	PASQUIER	Bruno	absent
LAVALETTE	PAYOUX	Roger	PRESENT + 1 procuration de André FONTES CT 9
SAUSSENS	PECH	Robert-André	absent
AURIAC-SUR-VENDINELLE	PEDRERO	Roger	absent
CCTL	PEIRO-FOURNIER	Marielle	PRESENT
ENCAUSSE-LES-THERMES	PELLAN-DEOUX	Marie-Laure	absent
PLAISANCE-DU-TOUCH	PELLEGRINO	Joseph	PRESENT + 1 procuration de Marjorie POCHEZ CT 6
MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE	PEREZ	Serge	procuration à Wilfrid PASQUET
GOUAUX-DE-LUCHON	PEYRE	Marie	absent
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	PLANAS	Yves	PRESENT + 1 procuration de Jean-François SENAC CT 14
PLAISANCE-DU-TOUCH	POCHEZ	Marjorie	procuration à Joseph PELLEGRINO
BEZINS-GARRAUX	POISSON	Christian	absent
RIEUX-VOLVESTRE	PONS	Bernard	PRESENT
CAUBIAC	PONTE	Clara	procuration à Jacques LAMARQUE
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	RAMADE	Jean-Jacques	procuration à Rémy ZANATTA
CARBONNE	RAMOND	Rémi	PRESENT + 1 procuration de Huguette DEDIEU CT 12
CIERP-GAUD	REBONATO	Jean-Pierre	PRESENT + 2 procurations de Claude GUIARD CT 15 et Sylvain COMET CT 15
SAINT-PAUL-D'OUÉIL	REDONNET	Jean-Luc	procuration à Brigitte SEGARD
CCBA	REMY	Jean-Louis	PRESENT + 1 procuration de Olivier GUERRA CT 11
MALVEZIE	RENALIER	Jean	PRESENT + 1 procuration de Patrick DELECROIX CT 7
VACQUIERS	RIQUET	Alain	PRESENT
CD31	RIVAL	Patrice	PRESENT + 1 procuration de Jean CHALDUC CT 12
VILLARIÉS	ROUMAGNAC	Léandre	absent
SIEVT	ROUX	Didier	PRESENT
SAINT-BÉAT-LEZ	ROUX	Gérard	absent
POUBEAU	SABATHE	Françoise	absent
MAUZAC	SALAT	Eric	PRESENT
MARTRES-DE-RIVIÈRE	SALVATICO	Jean-Paul	PRESENT + 1 procuration de Dominique BERRE CT 14
SAINT-AVENTIN	SANSUC	Robert	absent
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	SAURA	Olivier	PRESENT
MONTBERON	SAVIGNY	Thierry	absent
CGS	SEGARD	Brigitte	PRESENT + 2 procurations de Claire VOUGNY CT 14 et Jean-Luc REDONNET CT 15
SAINT-GAUDENS	SENAC	Jean-François	procuration à Yves PLANAS
PALAMINY	SENSEBE	Christian	PRESENT
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	SILLIEN	Jean-Luc	absent
MONTOLIEU-SAINT-BERNARD	SORS	Camille	absent
PORTET-DE-LUCHON	SOYE	Anne	absent
LE MURETAIN AGGLO	SUTRA	Jean-François	PRESENT + 1 procuration de Serge DEUILHE CT 31
LANDORTHE	TEILLOL	Christian	absent
MERVILLE	TRESSSEL	Samuel	absent
DRUDAS	VIEL	Dominique	absent
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES	VIGNAUX	Alain	absent
CCBA	VINCINI	Sébastien	PRESENT
LABARTHE-RIVIÈRE	VOUGNY	Claire	procuration à Brigitte SEGARD

VALLÈGUE	ZANATA	Rémy	PRESENT + 2 procurations de Jean-Jacques RAMADE CT 9 et Alain ITIER CT 9
MERVILLE	ZANETTI	Katia	absent